



Assemblée générale

Distr. limitée
13 septembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 19 de l'ordre du jour

Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008

Mexique : projet de résolution

Modalités d'organisation du sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement

L'Assemblée générale,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, et ses résolutions [56/210 B](#) du 9 juillet 2002, [57/250](#) du 20 décembre 2002, [57/270 B](#) du 23 juin 2003, [57/272](#) et [57/273](#) du 20 décembre 2002, [58/230](#) du 23 décembre 2003, [59/225](#) du 22 décembre 2004, [60/188](#) du 22 décembre 2005, [61/191](#) du 20 décembre 2006, [62/187](#) du 19 décembre 2007, [63/239](#) du 24 décembre 2008, [64/193](#) du 21 décembre 2009, [65/145](#) du 20 décembre 2010, [66/191](#) du 22 décembre 2011 et [67/199](#) du 21 décembre 2012, ainsi que les résolutions du Conseil économique et social [2002/34](#) du 26 juillet 2002, [2003/47](#) du 24 juillet 2003, [2004/64](#) du 16 septembre 2004, [2006/45](#) du 28 juillet 2006, [2007/30](#) du 27 juillet 2007, [2008/14](#) du 24 juillet 2008, [2010/26](#) du 23 juillet 2010, [2011/38](#) du 28 juillet 2011, [2012/31](#) du 27 juillet 2012 et [2013/44](#) du 26 juillet 2013,

1. *Décide* de tenir son sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement au Siège de l'Organisation des Nations Unies les 7 et 8 octobre 2013;

2. *Prend acte* de la note du Secrétaire général sur le projet d'organisation des travaux du sixième Dialogue de haut niveau¹;

* Nouveau tirage pour raisons techniques (16 septembre 2013).

¹ [A/67/945](#).



3. *Décide* que le thème général du sixième Dialogue de haut niveau sera « Consensus de Monterrey, Déclaration de Doha sur le financement du développement et textes connexes issus des grandes conférences et sommets des Nations Unies : bilan de la mise en œuvre et tâches futures »;

4. *Souligne* combien il importe que toutes les parties intéressées s'impliquent sans réserve dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey², à tous les niveaux, et qu'elles participent pleinement au processus de suivi du financement du développement, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée générale, notamment aux règles d'accréditation et aux modalités de participation appliquées aux Conférences de Monterrey et de Doha;

5. *Décide* que les modalités d'organisation du sixième Dialogue de haut niveau seront les mêmes que celles du cinquième Dialogue de haut niveau, telles que définies dans sa résolution 65/314 du 12 septembre 2011;

6. *Décide également* que le sixième Dialogue de haut niveau prendra la forme d'une série de séances plénières et informelles, de trois tables rondes qui permettront un dialogue entre différentes parties prenantes et d'un débat informel;

7. *Décide en outre* que les thèmes des tables rondes et du débat informel seront les suivants :

a) Table ronde 1 : L'impact de la crise financière et économique mondiale sur la réforme du système monétaire et financier international et ses incidences sur le développement;

b) Table ronde 2 : Mobilisation des fonds publics et privés, y compris les investissements étrangers directs et les autres flux financiers privés et promotion du commerce international et du financement viable de la dette dans le contexte du financement du développement;

c) Table ronde 3 : L'effet multiplicateur de la coopération technique et financière, y compris les sources novatrices de financement du développement, sur la mobilisation de ressources financières nationales et internationales pour le développement durable;

d) Débat informel : Le lien entre le financement du développement et la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015;

8. *Décide* que le sixième Dialogue de haut niveau donnera lieu à un résumé établi par son président, qui sera publié en tant que document de l'Assemblée générale.

² *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.